



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLANIFICATION RELATIVE AUX BÂTIMENTS UTILISÉS DANS LE CADRE DE LA
FORMATION POSTOBLIGATOIRE

Inauguration du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois en 2017, et 3 autres gymnases d'ici 2030

Le Conseil d'Etat a adopté un rapport en matière de planification des constructions scolaires de l'enseignement postobligatoire qui prévoit, notamment, la construction de 4 nouveaux gymnases. Deux crédits relatifs à la construction du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL), l'un de 6,6 millions de francs pour les études et l'autre de 7,26 millions pour l'achat du terrain, ont également été adoptés par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil.

La forte croissance démographique, actuelle et à venir, implique pour l'Etat de disposer des infrastructures nécessaires pour accueillir les jeunes au sein de la formation postobligatoire. Dans le cadre d'un rapport au postulat de M. le député Jean-Robert Yersin et consorts, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil une planification du développement du réseau des centres d'enseignement postobligatoire vaudois (gymnases et écoles professionnelles).

Concernant les gymnases, le Conseil d'Etat prévoit d'ouvrir en 2017 le Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL), qui devrait remplacer l'actuel Gymnase Provence. Il planifie en outre d'ici à l'horizon 2030 trois nouveaux gymnases qu'il est prévu d'ériger à Aigle, Echallens et Rolle. Tout en accueillant les gymnasiennes et les gymnasiens des régions concernées, ces établissements permettront également de soulager la pression sur les gymnases existants ; ils contribueront de même à une meilleure répartition géographique des gymnases. Pour rappel, près de 27% des jeunes d'une génération obtiennent aujourd'hui une maturité gymnasiale, contre moins de 10% dans les années 1960.

Pour la formation professionnelle, plusieurs développements, portant sur le court à moyen terme, ont déjà été mis en oeuvre ou sont d'ores et déjà planifiés. Il est notamment prévu de recourir à l'implantation de pavillons, des réaménagements de

locaux ainsi que d'éventuels transferts entre les écoles. Pour le plus long terme, des synergies seront développées dans le cadre de centres d'enseignement postobligatoire avec les gymnases, notamment pour ce qui concerne les formations commerciales et la maturité professionnelle post-CFC.

La planification dans le cadre de la formation postobligatoire est soumise à de nombreuses variables telles que l'évolution démographique, la modification et la diversification de l'offre de formation, les variations dans l'attractivité des filières et des débouchés possibles, ainsi que la proximité des établissements de formation. Le rapport transmis au Grand Conseil prend en compte ces variables et propose une planification, tout en restant ouvert quant à l'évolution des paramètres.

Parmi les premiers éléments de ce dispositif figure le Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL). Le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil deux crédits concernant cet objet, l'un de 6,6 millions de francs pour les études et l'autre de 7,26 millions pour l'achat du terrain, sis sur la commune de Renens.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 mars 2012

DFJC, Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, 021 316 30 01 Séverin Bez, Directeur général de l'enseignement postobligatoire, 021 316 30 06

Présentation accompagnant le communiqué relatif à la planification des bâtiments utilisés dans le cadre de la formation postobligatoire)